

DEC151413DR13

Décision portant nomination de Mme Gudrun Aldrian aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité FRE3690 intitulée Modélisation et ingénierie des systèmes complexes biologiques pour le diagnostic

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142121DGDS du 18 décembre 2014, portant création de l'unité FRE3690 intitulée Modélisation et ingénierie des systèmes complexes biologiques pour le diagnostic, dont le directeur est M. Franck MOLINA ;

Considérant que Mme Gudrun Aldrian a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par INRA du 10/06/2013 au 03/07/2013,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Gudrun Aldrian, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité du CNRS n°FRE3690, à compter du 11/06/2015.

Mme Gudrun Aldrian exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Gudrun Aldrian est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à, le 11/06/2015

Le directeur de l'unité
Franck MOLINA

Visa de la déléguée régionale du CNRS

La Déléguée Régionale

Ghislaine GIBELLO

